

**Compte-Rendu de la réunion du Comité Syndical
du Syndicat Mixte des Bassins Versants Saône, Vienne et Scie
du 03 Septembre 2020, à 18h, à la Salle des Fêtes
de Val de Scie-Auffay**

L'an deux mille vingt, le 03 Septembre à 18 h 00, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes d'AUFFAY, sous la Présidence de Monsieur **Jacques THELU**, Président.

Présents : CC TERROIR DE CAUX : Mesdames DAS B. –DELAUNAY M. - Messieurs BLOC JF. – BRUNEVAL S. – BUREAUX O. – CLET C – DEPREAUX A. – DUCLOS JF. – DUPUIS H.- FAUVEL D. – GILLE P. – HALBOURG O. – HAVARD R. – HERICHER F.– LASNON S. – LECONTE O.- LEFORESTIER N –LEROND E. – LEROY C. – MARUITE A. – MASSE S. – PAILLARD L. – POTEL P. – TABESSE JM. – VEGAS R. et Mme MALVAUT C. suppléante (n'a pas participé au vote)

CC PLATEAU DE CAUX – DOUDEVILLE – YERVILLE : Monsieur PIEDNOEL M.

CA DIEPPE MARITIME : Mesdames PIMONT A – DUFOUR ML. Messieurs WEISZ F. – CANTO F. – DE CONIHOUT O.- CARPENTIER S. – LEFRANCOIS B.

DELEGUES COMMUNAUX : Madame MELINE H. Messieurs LEMONNIER P. – POULAIN M.- DURAND M. – LECLERQ H. - GACOIN C. – GUEDON F. - COHU J. – LEGROS F. – CHAUVET JP.

Absents : CC INTERCAUX VEXIN : Monsieur VALLE P. CC PLATEAU DE CAUX – DOUDEVILLE – YERVILLE : Monsieur CORDIER P. DELEGUES COMMUNAUX : Messieurs DUPUICH V. – LEFEVRE C.

Nombre de membres en exercice : 80

Nombre de membres présents : 75

Nombre de membres en exercice Collège GEMAPI : 35

Nombre de membres présents : 33

Nombre de membres en exercice Collège HORS GEMAPI : 45

Nombre de membres présents : 42

Date de convocation : 25 Août 2020

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur THELU, président du SBV SVS, remercie la municipalité d'Auffay pour le prêt de la salle des fêtes. Avec émotion, M. THELU remercie les délégués pour la marque de confiance qui lui a été accordée pendant 12 ans. Son expérience a été des plus enrichissantes en tant que Président du SMBV. Les actions réalisées ont permis de réduire la vulnérabilité du territoire et contribuer à renforcer la politique de gestion du Grand cycle de l'eau sur le territoire. Il reste cependant encore à faire notamment en matière de gestion des inondations et des milieux aquatiques. Le mandat qui s'annonce verra l'aboutissement d'actions engagées depuis plusieurs années, dans un contexte de développement durable et d'adaptation au changement climatique. La signature du CTEC avec l'AESN (8,8millions d'euros) et la prochaine labellisation du PAPI (3,6m) apporteront les moyens financiers pour réussir. La mission dont le/la futur(e) président(e) sera investi(e) représente une grande responsabilité et disponibilité mais aussi un gage de confiance. M. THELU remercie l'attention qui lui a été apportée et appelle M. DUPUIS Henri, délégué syndical à la CC Terroir de Caux, doyen d'âge, de présider le vote.

1) Les élections

M. DUPUIS H. doyen de séance propose M. MARUITE, délégué syndical à la CC Terroir de Caux, pour assurer la fonction de secrétaire de séance, conformément aux statuts du syndicat, ce dernier étant le plus jeune délégué. M. GILLE et M. HAVARD, délégués à la CC Terroir de Caux, sont nommés assesseurs.

> Élection du Président

Sont candidats :

- Madame DAS Blandine
- Monsieur LEFORESTIER Nicolas

Monsieur DUPUIS demande s'il y a d'autre candidature.

Aucun autre délégué n'étant candidat, Mr DUPUIS fait procéder au vote à bulletin secret. En raison des règles sanitaires liées au covid 19, chaque élu dispose de son propre isolement et l'urne est déplacée auprès de chaque élu votant.

Nombre de bulletins dans l'urne : 75

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 75

Majorité absolue : 38

	Nombre de suffrages obtenus
DAS Blandine	32
LEFORESTIER Nicolas	43

Monsieur LEFORESTIER Nicolas, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président et est immédiatement installé.

> Charte de l'élu

M. LEFORESTIER lit la charte de l'élu suite à son élection.

> Élection du 1er Vice-Président

Sont candidats :

- Madame DAS Blandine
- Monsieur PAILLARD Loïc

Monsieur LEFORESTIER demande s'il y a d'autre candidature.

Aucun autre délégué n'étant candidat, Mr LEFORESTIER fait procéder au vote à bulletin secret.

Nombre de bulletins dans l'urne : 75

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 73

Majorité absolue : 37

	Nombre de suffrages obtenus
DAS Blandine	38
PAILLARD Loïc	35

Madame DAS Blandine, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 1ère Vice-Présidente et rejoint Monsieur LEFORESTIER.

> Élection du 2ème Vice-Président

Sont candidats :

- Monsieur LASNON Sylvain
- Monsieur MASSE Stéphane

Monsieur LEFORESTIER demande s'il y a d'autre candidature.

Aucun autre délégué n'étant candidat, Mr LEFORESTIER fait procéder au vote à bulletin secret.

Nombre de bulletins dans l'urne : 75

Bulletins blancs ou nuls : 5

Suffrages exprimés : 70

Majorité absolue : 36

	Nombre de suffrages obtenus
BUREAUX Olivier	1
LASNON Sylvain	47
LECONTE Olivier	1
MASSE Stéphane	21

Monsieur LASNON Sylvain, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2ème Vice-Président et rejoint Monsieur LEFORESTIER.

> Élection du 3ème Vice-Président

Sont candidats :

- Monsieur MARUITE Arnaud
- Monsieur PIMONT Annie

Monsieur LEFORESTIER demande s'il y a d'autre candidature.

Aucun autre délégué n'étant candidat, Mr LEFORESTIER fait procéder au vote à bulletin secret.

Nombre de bulletins dans l'urne : 75

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 74

Majorité absolue : 38

	Nombre de suffrages obtenus
MARUITE Arnaud	35
PIMONT Annie	39

Madame PIMONT Annie, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 3ème Vice-Présidente et rejoint Monsieur LEFORESTIER.

> Élection des membres du Bureau

Monsieur LEFORESTIER rappelle que statutairement, le Bureau est composé d'un Président, 3 Vice-Présidents et 9 membres.

Sont candidats :

- Monsieur BLOC Jean-François
- Monsieur LECONTE Olivier
- Monsieur DUPUIS Henri
- Monsieur TABESSE Jean-Marie
- Monsieur FAUVEL Denis
- Monsieur CANTO Frédéric
- Monsieur PAILLARD Loïc
- Monsieur HALBOURG Olivier
- Madame DELAUNAY Myriam
- Monsieur DE CONIHOUT Olivier
- Monsieur DURAND Michel
- Monsieur MARUITE Arnaud
- Monsieur MASSE Stéphane

Monsieur LEFORESTIER demande s'il y a d'autre candidature.

Aucun autre délégué n'étant candidat, Mr LEFORESTIER fait procéder au vote à bulletin secret.

Nombre de bulletins dans l'urne : 75

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 75

Majorité absolue : 38

	Nombre de suffrages obtenus
BLOC Jean-François	60
CANTO Frédéric	51
DE CONIHOUT Olivier	42
DELAUNAY Myriam	63
DUPUIS Henri	58
DURAND Michel	40
FAUVEL Denis	31
HALBOURG Olivier	51
LECONTE Olivier	60
MARUITE Arnaud	51
MASSE Stéphane	1
PAILLARD Loïc	44
TABESSE Jean-Marie	58

Ayant obtenu la majorité absolue, les candidats, nommés membres du bureau, sont : BLOC Jean-François, CANTO Frédéric, DELAUNAY Myriam, DUPUIS Henri , HALBOURG Olivier, LECONTE Olivier, MARUITE Arnaud, PAILLARD Loïc, TABESSE Jean-Marie.

> Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Président rappelle que les statuts prévoient 5 titulaires et 5 suppléants.

Sont candidats :

Titulaires :

- DURAND Michel
- FAUVEL Denis
- GILLE Patrice
- HAVARD René
- MASSE Stéphane

Suppléants :

- CARPENTIER Stéphane
- DUCLOS Jean-François
- HERICHER Franck
- LEROND Eric
- POTEL Paul

Monsieur LEFORESTIER demande s'il y a d'autre candidature.

Aucun autre délégué n'étant candidat, Mr LEFORESTIER fait procéder au vote.

Ayant obtenu la majorité absolue, les candidats, nommés membres titulaires de la CAO, sont : DURAND Michel, FAUVEL Denis, GILLE Patrice, HAVARD René et MASSE Stéphane.

Ayant obtenu la majorité absolue, les candidats, nommés membres suppléants de la CAO, sont : CARPENTIER Stéphane, DUCLOS Jean-François, HERICHER Franck, LEROND Eric et POTEL Paul.

> Délégation de pouvoirs au Président à l'ordre du jour

Monsieur LEFORESTIER propose d'ajouter à l'ordre du jour le vote de la délégation de pouvoirs au Président. L'ensemble des délégués accepte d'ajouter le vote de cette délégation à l'ordre du jour.

Chaque délégué a été destinataire de la délégation de pouvoirs au Président.

Le Président expose à l'assemblée les pouvoirs qu'il peut par délégation de l'organe délibérant et en application de l'Article L2122-22 du CGCL, modifié par la LOI n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 92, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

L'ensemble du Comité syndical accepte la proposition de délégation de pouvoirs au Président à l'unanimité.

Aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h15.